Disraeli

PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE DISRAELI**

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Lors d'une session ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli qui sera tenue le **mardi 7 février 2023 à 19 heures**, au lieu ordinaire des sessions, soit au 550, avenue Jacques-Cartier à Disraeli, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – 1041, chemin de la Coop, Disraeli.

- La demande vise à régulariser une situation d'empiètement de la résidence principale existante, dans la marge latérale et la somme des marges latérales.

- La demande vise aussi à régulariser la dimension du bâtiment accessoire (remise), comparativement aux normes prescrites par l'annexe III du règlement de zonage no 641 en vigueur.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 17e jour du mois de janvier 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Kim Côté,
Directrice générale & greffière-trésorière